

AR PREFECTURE

016-211602362-2018  
Reçu le 12/04/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

**délibération :  
D\_2018\_4\_12**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 23 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 16 Mars 2018

Présents : 19

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 20

**Objet : Vote des taux des taxes  
locales 2018 - Commune**

**Pouvoirs :**

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux des trois taxes locales ont été revalorisés de 1% en 2012 et qu'aucune augmentation n'a été votée depuis 2013. Les taux étaient les suivants :

- taxe habitation : 12,46%
- taxe sur foncier bâti : 31,15%
- taxe sur foncier non bâti : 61,48%.

Compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat et des projets prévus pour l'année en cours, Monsieur le Maire propose de valoriser les taux des trois taxes locales pour 2018 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux des trois taxes locales pour 2018. Ceux-ci sont donc fixés et votés à :

- **12,96 % pour la taxe habitation**
- **32,40 % pour la taxe sur le foncier bâti**
- **63,94 % pour la taxe sur le foncier non bâti.**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1

Emis le 23/03/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - 6 AVR. 2018

Le Maire  
Michel CARTERET

